

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24421911***Déposé
08-08-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0407685456

Nom(en entier) : **Chemitex**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Louise 221 bte 4
: 1050 Ixelles**Objet de l'acte :**STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Monsieur KANDIYOTI Adnan agissant en sa qualité d'administrateur-délégué et Madame MOMMAERTS Anne, agissant en sa qualité de secrétaire de la société anonyme « CHEMITEX », ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 221 boîte 4, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0407.685.456 constatent et requierent le Notaire Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire résidant à Bruxelles, le 14 juin 2024, enregistré au bureau de l'Enregistrement de Bruxelles 3, le 21 juin suivant, volume 0, folio 0, case 15677, aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur, d'acter authentiquement ce qui suit :

I. – Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

1. Il résulte du relevé des droits de souscription exercés ci-annexé que :

* 725 droits de souscription ont été exercés par Monsieur VAN DER CRUYSEN Rony pour un prix de 192.088,75 €.

* 525 droits de souscription ont été exercés par Madame MOMMAERTS Anne pour un prix de 139.098,75 €.

* 380 droits de souscription ont été exercés par Monsieur Ilan ZATALOVSKI pour un prix de 100.681,00€.

* 1.125 droits de souscription ont été exercés par Monsieur Henk DEDECKER pour un prix de 298.068,75 €.

En conséquence, 2.755 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ont été souscrites et entièrement libérées en espèces pour un prix total de 729.937,25 €.

2. Le produit de cette libération, soit la somme de 729.937,25 €, a été déposé au compte spécial ouvert au nom de la société.

3. En conséquence, le capital est effectivement porté à 4.798.156,20 €, représenté par 461.290 actions, sans désignation de valeur nominale.

II. – Modifications aux statuts

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

Article cinq - Capital

Le capital est fixé à quatre millions sept cent nonante-huit mille cent cinquante-six euros vingt cent (4.798.156,20 €), représenté par quatre cent soixante et un mille deux cent nonante (461.290) actions, sans désignation de valeur nominale.

III. – Pouvoirs

Pouvoir est donné chaque administrateur-délégué et à Madame Anne MOMMAERTS, chacun avec le pouvoir d'agir seul, afin de transcrire l'exercice des droits de souscription ainsi que l'émission des nouvelles actions dans les registres ad hoc ainsi que de signer lesdits registres.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Dimitri CLEENOWERCK de CRAYENCOUR, Notaire
Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procurations, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").